

## Définitions

- Voici les définitions de certains termes utilisés dans les présentes modalités du programme Club RewardsMD :

« **Achat** » : signifie un achat de produits ou de services (ou des deux) qui est porté au débit du Compte;

« **Avance d’espèces** » : signifie une avance d’espèces qui est portée au Compte;

« **Carte** » : signifie une Carte d’entreprise ou une Carte professionnelle, selon le cas, y compris tout renouvellement ou remplacement de cette carte de crédit ou carte de paiement;

« **Carte d’entreprise** » : signifie une Carte d’entreprise Diners Club émise au Canada;

« **Carte professionnelle** » : signifie une Carte professionnelle Diners Club émise au Canada;

« **Catalogue** » : signifie le catalogue de Club Rewards, accessible à l’adresse www.clubrewardscanada.com;

« **Centre contact clientèle** » : signifie le centre contact clientèle de Club Rewards, qui peut être joint au numéro de téléphone et aux heures indiqués à l’article 41;

« **Certificat voyage** » : a la signification attribuée à ce terme à l’alinéa 11a);

« **Compte** » : signifie un compte de Carte;

« **Employeur** » : signifie l’entreprise, association ou organisme gouvernemental qui nous a autorisés à émettre la Carte d’entreprise pour votre usage;

« **En règle** » : signifie qu’il n’y a aucun solde en souffrance au Compte;

« **Frais** » : signifie toutes les sommes portées au débit du Compte, y compris les Achats, les Avances d’espèces, les intérêts et les frais de service et autres;

« **nous** », « **notre** » ou « **nos** » : désigne la Banque de Montréal;

« **Ouvert** » : signifie que le Compte n’est ni suspendu ni fermé;

« **Point** » : signifie un point du Club Rewards;

« **Points plus frais** » : signifie qu’une combinaison de Points et de Frais imputés à votre Carte est utilisée pour obtenir une Récompense voyage en libre-service;

« **Prime personnalisée** » : signifie tout article ou service ne figurant pas au Catalogue, qu’une personne détenant au moins 50 000 Points peut nous demander de lui procurer à titre de récompense dans le cadre du Programme et pour lequel nous informerons cette personne du nombre de Points requis.

« **Programme** » : signifie le programme Club Rewards;

« **Récompense forfait vacances** » : a la signification attribuée à ce terme à l’alinéa 10c);

« **Récompense grand voyageur** » : a la signification attribuée à ce terme à l’alinéa 10b);

« **Récompense voyage défini à votre gré** » : a la signification attribuée à ce terme à l’alinéa 10d);

« **Récompense voyage en libre-service** » : a la signification attribuée à ce terme à l’alinéa 10a);

« **Relevé** » : signifie votre relevé mensuel pour le Compte;

« **Titulaire de carte principal** » : signifie la personne désignée comme titulaire principal dans la demande de Carte professionnelle;

« **Utilisateur autorisé** » : signifie, à l’égard d’une Carte professionnelle, la personne physique qui a) est la personne physique désignée comme utilisateur autorisé dans une demande de Carte professionnelle ou b) est la personne physique qui a été ajoutée en tant qu’utilisateur autorisé en marge du Compte conformément aux modalités de la Convention régissant l’utilisation de la Carte professionnelle Diners Club;

« **vous** », « **votre** » ou « **vos** » : signifie, dans le cas d’une Carte professionnelle, le Titulaire de carte principal, et, dans le cas d’une Carte d’entreprise, la personne autorisée par l’Employeur à avoir son nom sur la Carte d’entreprise.

## Adhésion

- Le Programme s’appuie sur un système de points. Sous réserve de l’article 3, votre Compte doit être inscrit dans le Programme, Ouvert et En règle pour que vous puissiez acquérir ou échanger des Points. Si vous êtes titulaire d’une Carte professionnelle Diners Club, votre Compte est automatiquement inscrit dans le Programme. Les Comptes de Carte d’entreprise ne peuvent être inscrits que si votre Employeur y consent et moyennant paiement du droit annuel Club Rewards.

### Les points Club Rewards

- Sous réserve des alinéas 3. a) et 3. b), un Compte Ouvert et  En règle inscrit recevra un (1) Point pour chaque dollar admissible porté au débit de ce Compte. Aucun Point ne sera attribué au titre des Frais admissibles portés à un Compte non inscrit dans le Programme ou retiré du Programme.

- Vous devez effectuer le versement minimal exigible avant la date spécifiée dans chaque Relevé pour pouvoir bénéficier de tous les avantages du Programme; les mesures suivantes s’appliquent chaque fois que votre Compte n’est pas  En règle :

- Premier Relevé : si vous n’effectuez pas le versement minimal à la date d’échéance spécifiée dans un Relevé que vous recevez au cours de n’importe quel mois, vous conserverez quand même les Points acquis au titre des Frais admissibles facturés sur ce premier Relevé, malgré le paiement en souffrance et vous continuerez à pouvoir acquérir des points.
- Deuxième Relevé : si vous n’avez pas effectué le versement minimal à la date d’échéance spécifiée dans le premier Relevé, puis le mois suivant n’effectuez pas le versement minimal à la date d’échéance spécifiée dans le deuxième Relevé, vous pourrez continuer d’échanger des Points acquis jusqu’au dernier jour du cycle de facturation du premier Relevé inclusivement ; toutefois, les mesures suivantes s’appliqueront : (i) vous ne recevrez aucun Point au titre des Frais admissibles facturés sur le deuxième Relevé, et (ii) votre participation au Programme sera suspendue. Advenant une telle situation, vous devez mettre votre Compte  En règle pour pouvoir rétablir votre participation au Programme. Vous ne recommencerez à acquérir des Points qu’à partir de la date à laquelle votre Compte est à nouveau devenu En règle; toutefois, pour plus de précisions, les Points qui auraient pu être acquis au titre des Frais admissibles facturés sur ce deuxième Relevé seront définitivement perdus.
- Troisième Relevé : si vous n’avez pas effectué le versement minimal à la date d’échéance spécifiée dans le premier Relevé ainsi que dans le deuxième Relevé, puis le mois suivant n’effectuez pas le versement minimal à la date d’échéance spécifiée dans le troisième Relevé, les mesures suivantes s’appliqueront : (i) vous ne recevrez aucun Point au titre des Frais admissibles facturés sur le troisième Relevé, (ii) votre participation au Programme sera suspendue, (iii) tous les Points seront définitivement perdus, et (iv) vous ne pourrez plus continuer d’échanger des Points. Advenant une telle situation, si votre Compte n’a pas été fermé, vous devez mettre votre Compte En règle pour pouvoir rétablir votre participation au Programme. Vous ne recommencerez à acquérir des Points qu’à partir de la date à laquelle votre Compte est à nouveau devenu En règle; toutefois, pour plus de précisions, le solde d’ouverture de Points sera de zéro.

- Les points sont acquis en fonction du montant arrondi au nombre entier le plus près de chaque opération prise individuellement.

- Si votre Compte est fermé, tous les Points associés à votre Compte sont définitivement perdus, étant toutefois entendu que si le Compte était  En règle au moment de sa fermeture, vous pourrez échanger vos Points pendant 60 jours après la fermeture de votre Compte, au-delà desquels les Points sont alors perdus.

- Les Points attribués au titre des Frais admissibles portés au débit du compte d’une Carte professionnelle détenue par un Utilisateur autorisé sont crédités au Compte du Titulaire de carte principal.

- Si vous détenez à la fois une Carte d’entreprise et une Carte professionnelle ou plus d’une Carte professionnelle, qui toutes permettent d’acquérir des Points, vous pouvez, sous réserve des modalités suivantes, échanger des Points de tous ces Comptes contre une récompense :

- lorsqu’une des Cartes est une Carte d’entreprise, votre possibilité de regrouper des Points est subordonnée à l’approbation de votre Employeur et à tout accord existant entre votre Employeur et nous;
- si des Points qui sont regroupés entre une carte Carte d’entreprise liée et une Carte professionnelle s’accumulent à votre profit, vous n’aurez accès aux Points accumulés en marge de la Carte d’entreprise que tant que vous aurez l’autorisation de l’utiliser. Dès que vous n’aurez plus l’autorisation d’utiliser la Carte d’entreprise ou que le Compte de la Carte d’entreprise sera fermé, vous n’aurez plus accès qu’aux Points accumulés sur la Carte professionnelle.
- Les Points sont supprimés des Comptes liés selon le principe du « premier entré, premier sorti ».
d. Pour pouvoir regrouper les Points de deux Cartes, vous devez être, pour chaque Carte, la personne dont le nom figure sur la Carte s’il s’agit d’une Carte d’entreprise ou le Titulaire de carte principal s’il s’agit d’une Carte professionnelle; le regroupement de Points entre deux personnes ou plus, qu’elles soient ou non parentes, n’est pas autorisé.

- Les Frais admissibles indiqués sur vos Relevés pendant votre participation au Programme permettent d’acquérir des Points. Les Frais ne sont pas tous admissibles pour accumuler des Points :

- Sous réserve des articles 3, 7, 8 et 9, les Frais qui sont admissibles pour accumuler des Points sont les suivants : billets d’avion, restaurant, hôtel, location de voiture, station-service, vente par correspondance et Achats au détail.
- les Frais qui ne sont pas admissibles pour accumuler des Points comprennent, de façon non limitative, les frais de toute nature associés aux Cartes, y compris les frais de retard, les avances d’espèces, les majorations pour conversion de devise, les frais d’assurance, les frais non autorisés, les frais de manutention, les dépenses exclues visées à l’article 7 ci-dessous et les droits de Club Rewards associés à la Carte d’entreprise. Des frais ou opérations peuvent de temps à autre être ajoutés aux listes de frais et opérations admissibles ci-dessus ou retirés de ces listes sans préavis, à notre entière discrétion. Toute question au sujet de ce qui constitue ou non des Frais admissibles sera tranchée à notre entière discrétion.

- Vous ne pouvez accumuler des Points qu’au titre des Frais liés à vos propres voyages ou à ceux de votre famille immédiate ou des membres de votre foyer; vous ne recevrez aucun Point pour les billets achetés pour tout autre voyageur.

- Si vous recevez un crédit relatif à des Frais pour lesquels vous avez reçu des Points, le nombre de Points que vous avez reçus à l’égard de ces Frais sera réduit dans la mesure du crédit au même taux que ces Points avaient été acquis.

- Toute fraude ou malversation liée à l’accumulation ou à l’échange de Points peut entraîner la perte de tous les Points accumulés, l’annulation du Compte et/ou votre exclusion du Programme. Club Rewards est un service destiné à des titulaires de carte individuels, et non à une compagnie ou société. De ce fait, est considéré comme frauduleux et abusif le fait pour toute personne physique ou morale d’ordonner, d’inciter ou de permettre à un titulaire de Carte d’entreprise ou à quiconque d’utiliser un Compte de Carte d’entreprise d’une manière non expressément autorisée aux termes des modalités du Programme, afin d’accumuler des Points pour un usage personnel ou pour une utilisation par la société  .

### Récompenses voyage - Généralités

- Le Programme vous propose les options suivantes pour les récompenses voyage :
  - réserver une récompense voyage (autre que les récompenses visées aux alinéas 10. b), c) et d) ci-dessous) au moyen de l’outil de réservation en ligne de Club Rewards ou par l’intermédiaire du Centre contact clientèle (une « **Récompense voyage en libre-service** »); vous trouverez de plus amples informations à ce sujet aux articles 12 à 21;

- convertir des Points dans un programme de récompenses pour grands voyageurs ou clients assidus au moyen de l’outil de réservation en ligne de Club Rewards (une « **Récompense grand voyageur** »); vous trouverez de plus amples informations à ce sujet aux articles 22 à 25;
- échanger des Points contre un forfait voyage ou un forfait hôtelier par l’intermédiaire du Centre contact clientèle ou du site Web de Club Rewards (une « **Récompense forfait vacances** »); vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l’article 26; et
- réserver un voyage ou un séjour à l’hôtel directement auprès de votre agent de voyage ou fournisseur en ligne de voyages ou de séjours et convertir ensuite des Points en crédit à appliquer à votre Carte (une « **Récompense voyage défini à votre gré** »); vous trouverez de plus amples informations à ce sujet aux articles 27 à 29.

- Les modalités suivantes s’appliquent à toutes les options présentées aux alinéas 10. a) à 10. c) :

- toutes les récompenses voyages sont soumises à des conditions de disponibilité, à des modalités particulières et possiblement à des restrictions, à des dates d’interdiction ou à des exclusions. Les certificats, bons d’échange et cartes-cadeaux de récompense voyage (individuellement, un « Certificat voyage ») n’ont aucune valeur sauf s’ils sont utilisés conformément aux modalités qui y sont associées. Nous pouvons en tout temps modifier les conditions de toute offre de voyage. Les récompenses voyage (i) n’incluent pas le transport, sauf si indiqué, (ii) ne sont en aucun cas échangeables, remboursables ou modifiables, et (iii) les Certificats voyage ne sont en aucun cas remplaçables en cas de perte ou de destruction. Pour obtenir des renseignements sur les modalités additionnelles avant ou afin de demander à échanger des Points contre une récompense voyage, veuillez appeler le Centre contact clientèle.
- des frais supplémentaires peuvent s’appliquer au titre, entre autres, des éléments suivants : coût des chariots de golf, suppléments pour les parcours de golf spéciaux, essence, taxes et assurance des véhicules de location; suppléments de prix pour les fins de semaine; suppléments pour le carburant, taux de change, droits d’entrée dans les parcs nationaux et taxes d’aéroport. Tous les frais supplémentaires éventuels seront confirmés au moment de la réservation de la récompense voyage.
- des frais ne peuvent être imputés au Compte de votre Carte d’entreprise que si cette pratique est acceptable pour votre Employeur (veuillez vous reporter à la politique d’utilisation de la Carte d’entreprise de votre Employeur pour vous y conformer). Les frais d’expédition à l’étranger vous sont confirmés au moment où vous réservez la récompense voyage.
- les Certificats voyage vous sont livrés par service de messagerie lorsque cela est possible et sont habituellement envoyés dans les quatre à six semaines suivant votre réservation.

### Récompense voyage en libre-service

- Les services administratifs liés à la gestion des Points, aux échanges et aux récompenses sont fournis par TSYS Loyalty, qui assume toute la responsabilité et toutes les obligations associées à la fourniture de ces services. TSYS Loyalty agit en tant qu’entreprise indépendante et n’est aucunement affiliée à nous ou à Diners Club International Ltée. Ni nous ni TSYS Loyalty ne pouvons être tenus pour responsables (i) de toute perte, tout vol ou tout endommagement de lettres, de documents ou de billets, ni (ii) de tout dommage corporel, tout dommage matériel ou toute perte quelconque pouvant découler de la participation au Programme, ni de l’insuffisance ou du défaut de fourniture de services par le fournisseur de services indépendant, quelle qu’en soit la raison.

- Les Points peuvent être échangés contre un billet d’avion de n’importe quel transporteur aérien exploitant des lignes nationales ou internationales membre de l’Airlines Reporting Corporation (veuillez appeler le Centre contact clientèle pour vérifier si une compagnie aérienne donnée en est membre). L’outil de réservation en ligne Récompense voyage en libre-service ne permet pas de réserver des billets vendus par (i) des transporteurs aériens nolisés, des grossistes ou des groupeurs de vols, ni par (ii) un

quelconque fournisseur de services par Internet dont les tarifs ne sont pas publiés ou offerts pour l’achat d’un billet auprès d’une agence de voyage agréée. Si vous souhaitez réserver un voyage auprès d’un transporteur aérien que l’outil de réservation en ligne Récompense voyage en libre-service ne propose pas, veuillez réserver ce voyage en tant que Récompense voyage défini à votre gré.

- Bien que seulement vous ou une personne que vous désignez puissiez échanger des Points, il est possible d’émettre les billets au nom de toute autre personne indiquée par vous.

- Tous les billets d’avion sont expédiés à l’adresse de facturation associée au Compte par courrier de première classe affranchi, étant toutefois précisé que vous pouvez aussi demander, à vos frais, une livraison accélérée.

- Vous pouvez, sous réserve que le fournisseur de la récompense le permette, modifier à vos frais une réservation existante jusqu’à cinq (5) jours avant votre date de départ. Les changements peuvent donner lieu à des suppléments, notamment des pénalités imposées par la compagnie aérienne, une majoration du prix des billets et des frais de service. Sachez que la plupart des compagnies aériennes interdisent les changements ou corrections au nom des passagers. Notre capacité à répondre à une demande de changements d’itinéraire dépend des règles et des restrictions de la compagnie aérienne.

- Vous devriez confirmer votre vol au moins 72 heures avant votre départ. La responsabilité d’obtenir les documents adéquats de voyage à l’étranger, comme un passeport ou un visa, vous incombe. Vous devez présenter une pièce d’identité avec photo en cours de validité au moment de l’enregistrement.

- Lorsque c’est possible, les billets sont émis sous forme électronique, à moins que vous ne demandiez à les obtenir sous forme papier. Les compagnies aériennes qui émettent des billets électroniques vont vous facturer des frais supplémentaires pour des billets papier. Pour les voyages dont la date de départ est fixée dans les 14 jours suivant la date de réservation et qui nécessitent l’émission de billets papier, les billets sont expédiés par service de messagerie rapide normal (livraison le lendemain avant 17 h, heure du Centre), et les frais associés à ce mode d’expédition vous sont imputés. Les livraisons prioritaires, le samedi ou hors des États-Unis (y compris, de façon non limitative, au Canada) donnent lieu à des frais d’expédition supplémentaires, qui vous sont facturés personnellement.

- Le Centre contact clientèle vous garantit le meilleur tarif publié offert au moment de l’achat des billets. Cette garantie est valable pour des dates et heures de départ et d’arrivée précises au moment de l’achat par l’intermédiaire du système de réservation informatisé de TSYS Loyalty.

- Des frais de réservation sont facturés pour toute Récompense voyage en libre-service.

- Nous et nos fournisseurs de services de voyage ne sommes aucunement responsables des performances des compagnies aériennes. Toutes les réservations sont soumises aux conditions de transport, de fourniture ou commerciales du fournisseur de services aériens, y compris ses exclusions et limitations de responsabilité.

### Récompenses grand voyageur

- Les compagnies aériennes et les hôtels participant au Programme peuvent changer de temps à autre sans préavis. Tous les échanges de Points contre des récompenses pour grands voyageurs ou clients assidus sont définitifs et non remboursables et se font conformément aux règlements du programme de récompenses pour grands voyageurs ou clients assidus à l’égard duquel vous échangez vos Points.

- Toutes les conversions de Points pour des récompenses pour grands voyageurs doivent être faites sur des comptes canadiens de grand voyageur, et les Points doivent être échangés par blocs préétablis de 1 250 Points ou plus.

24. Les compagnies aériennes et les hôtels participant au Programme se réservent le droit de modifier, en tout temps et sans préavis, leurs programmes de récompenses pour grands voyageurs. Les compagnies aériennes et les hôtels participants peuvent aussi imposer des restrictions touchant l'échange des Points, comme, entre autres, sans restriction, limiter le transfert de Points au seul compte de grand voyageur ou de client assidu du Titulaire de carte principal.

25. Les Points que vous convertissez dans un programme pour grands voyageurs sont crédités à votre compte de grand voyageur ou de client assidu (selon le cas) dans les deux à quatre semaines suivant l'échange des Points, étant toutefois précisé que, moyennant des frais, vous pouvez accélérer le processus de certains programmes de récompenses pour grands voyageurs, auquel cas, les Points vous sont crédités dans les trois à cinq jours ouvrables.

### Récompenses forfait vacances

26. Il existe deux types de Récompense forfait vacances. Le premier type est une récompense qui n'a pas de valeur pécuniaire et constitue une réservation. Ce premier type de récompense peut uniquement s'échanger par l'intermédiaire du Centre contact clientèle, et vous recevrez à ce moment la confirmation de la réservation. Le second type est un Certificat voyage, qui consiste en une carte-cadeau destinée au voyage ou à l'hébergement; le Certificat voyage ne constitue aucunement une réservation, et vous devez savoir ce qui suit :

- il vous appartient de faire toutes les réservations auprès des établissements participants (un Certificat voyage peut être requis avant de prendre des réservations à l'avance auprès d'un établissement participant).
- Nous ne garantissons pas la disponibilité de destinations précises à des dates précises.
- les Certificats voyage ne sont pas utilisables de façon rétroactive pour payer certains Achats antérieurs dans un établissement participant;
- des dates d'interdiction et d'autres restrictions peuvent s'appliquer aux certificats relatifs aux hôtels;
- le nombre de Points nécessaires pour obtenir un Certificat voyage libellé dans une monnaie autre que le dollar canadien peut varier en fonction du taux de change applicable. Veuillez appeler le Centre contact clientèle pour toute question concernant le type de Récompense forfait vacances que vous avez reçu.

### Récompenses voyage défini à votre gré

27. Vous pouvez organiser votre Récompense voyage défini à votre gré selon les façons suivantes :

- directement, en portant en totalité l'Achat de voyage à votre Carte (à condition que dans le cas d'une Carte d'entreprise, celle-ci soit assortie de privilèges autorisant l'imputation des dépenses de nature personnelle), pourvue que dans ce cas, vous appelez le Centre contact clientèle une fois que les Frais sont portés au débit de votre Compte de sorte que le nécessaire soit fait pour que le nombre voulu de Points soit échangé pour porter un crédit à votre Compte (veuillez compter de sept à dix jours ouvrables pour que le crédit lié à la Récompense voyage défini à votre gré soit porté à votre Compte); ou
- en suivant les liens de fournisseurs de voyage et d'hébergement tiers, accessibles à l'adresse [www.clubrewardscanada.com](http://www.clubrewardscanada.com).

28. Vous pouvez réserver tout type de voyage en tant que Récompense voyage défini à votre gré, notamment billets d'avion, hôtels, locations de véhicule, croisières, forfaits vacances. Les échanges contre des billets d'avion peuvent porter sur des vols en classe économique, en classe affaires ou en première classe, en aller simple ou en aller-retour, en circuit ouvert, avec escale ou multi-tronçons. Toutes les taxes applicables et frais de service ou de réservation vous incombent et peuvent également être payés au moyen de vos Points. Les Points ne permettent toutefois pas d'acheter une assurance voyage.

29. Si vous avez besoin d'un billet papier, tous les coûts supplémentaires associés à la fourniture d'un billet papier, y compris les frais de port, sont à votre charge et peuvent être acquittés par échange de Points ou par imputation de ces frais au Compte de votre Carte.

### Points plus frais

30. L'option Points plus frais ne peut être utilisée que pour les Récompenses voyage en libre-service, peut être soumise à approbation de crédit et ne peut pas être utilisée pour obtenir des récompenses pour grands voyageurs ou clients assidus. Veuillez consulter le site [www.clubrewardscanada.com](http://www.clubrewardscanada.com) ou appeler le Centre contact clientèle pour de plus amples renseignements.

31. La partie frais d'un échange Points plus frais se règle exclusivement comme suit (i) du Compte d'une Carte professionnelle ou (ii) du Compte d'une Carte d'entreprise, à la condition exclusive que cette pratique soit acceptable pour votre Employeur (veuillez vous reporter à la politique d'utilisation de la Carte d'entreprise de votre Employeur pour vous y conformer).

### Récompenses expérience

32. L'achat d'un bon d'échange pour une récompense expérience ne vous garantit pas l'entrée à un événement ou à une activité précis. Selon l'événement ou l'activité que vous avez choisi et le préavis que vous avez donné, il se peut qu'il n'y ait plus de places pour certaines dates. Nous vous recommandons de vérifier dans les meilleurs délais la disponibilité des places pour l'événement ou l'activité de votre choix avant de prendre d'autres dispositions pour votre projet.

### Conversion en argent de Points Club Rewards

33. Vous pouvez échanger vos Points pour de l'argent, lequel n'est payable que sous forme d'un crédit porté à votre Compte. Ces rachats de Points se font uniquement par blocs de 15 000 Points. Nous pouvons refuser de donner suite à tout échange aux termes de cet article si l'opération se traduit par un solde créditeur dans votre Compte.

### Marchandises et chèques-cadeaux

34. Les marchandises en stock et les chèques-cadeaux présentés dans le Catalogue sont livrés par service de messagerie lorsque cela est possible et sont habituellement livrés entre quatre et six semaines. La livraison à une boîte postale n'est pas possible. Les expéditions à destination de l'extérieur du Canada peuvent entraîner des frais de port et de manutention supplémentaires.

35. Les Chèques-cadeaux :

- ne seront pas utilisables de façon rétroactive pour payer des Achats antérieurs;
- seront soumis aux conditions des fournisseurs de ces chèques-cadeaux et n'auront aucune valeur s'ils ne sont pas utilisés conformément à ces conditions; et
- seront envoyés par Postes-Canada si leur valeur est inférieure à 200 \$ ou par service de messagerie si leur valeur est égale ou supérieure à 200 \$.

36. La réception d'un cheque-cadeau ne constitue pas une réservation. Veuillez lire attentivement ce qui suit :

- il vous appartient de faire toutes les réservations auprès de l'établissement participant (un chèque-cadeau peut être requis avant de prendre des réservations à l'avance auprès d'un établissement participant);
- Nous ne garantissons pas la disponibilité de destinations précises à des dates précises.
- Certains fournisseurs de chèques-cadeaux facturent des frais d'inactivité. En conséquence, nous pouvons uniquement garantir que les certificats cadeaux seront échangés à leur valeur nominale (soit sans aucune déduction de frais d'inactivité) que pendant les six (6) mois suivant votre demande pour leur émission.

37. La plupart des articles pouvant être obtenus grâce au Programme sont couverts par la garantie du fabricant, sous réserve de présentation d'une

preuve d'achat. Pour recevoir une copie de la garantie ou de la preuve d'achat, veuillez appeler le Centre contact clientèle.

### Politique de retour

38. La marchandise présentée dans le Catalogue est assortie d'une garantie de satisfaction totale contre tout défaut de fabrication ou toute détérioration pendant le transport durant les 30 jours suivant votre commande. Cela ne s'applique pas aux denrées périssables. N'essayez jamais de retourner tout article ou tout envoi sans avoir préalablement appelé le Centre contact clientèle.

39. Les articles retournés doivent ne pas avoir été utilisés ni endommagés et se trouver dans leur emballage d'expédition original. Dans le cas des lecteurs MP3 et jeux électroniques, un retour ne peut être approuvé que s'ils n'ont pas été ouverts et si le sceau du fabricant est intact. Veuillez vous reporter à l'alinéa 11. a) et à l'article 22 pour les modalités supplémentaires relatives aux certificats.

40. Nous nous réservons le droit de refuser d'échanger de la marchandise ou de rembourser des Points si un article est retourné sans que la présente politique de retour n'ait été respectée.

### Pour commander

41. Il y a deux façons de commander : (1) en ligne : vous pouvez passer commande au moyen du Catalogue accessible à l'adresse [www.clubrewardscanada.com](http://www.clubrewardscanada.com); (2) par téléphone : vous pouvez commander par l'intermédiaire du Centre contact clientèle, ce qui est un moyen rapide de recevoir vos produits ou services de Club Rewards. Numéro sans frais : 1 800 663-0798. Le Centre contact clientèle est ouvert du lundi au samedi, de 8 h à 21 h (HE), ainsi que le dimanche, de 9 h à 21 h (HE) (le Centre contact clientèle est fermé les jours fériés en Ontario).

### Dispositions générales Programme :

42. Si vous ne souhaitez pas participer au Programme, veuillez appeler le Centre contact clientèle.

43. Certains Comptes de Carte d'entreprise ne permettent pas de participer au Programme. Si vous avez une Carte d'entreprise, veuillez vous adresser préalablement à votre chargé de voyages pour déterminer si vous êtes admissible à vous inscrire au Programme; si tel est le cas, un droit annuel d'adhésion à Club Rewards pourra vous être facturé.

44. Nous nous réservons le droit de révoquer en tout temps votre participation au Programme.

45. Toutes les sommes indiquées dans les présentes modalités sont exprimées en dollars canadiens.

46. Tous les frais et taux de conversion de Points sont publiés sur le site Web ([www.clubrewardscanada.com](http://www.clubrewardscanada.com)) et peuvent être modifiés sans préavis de temps à autre.

47. Si des événements indépendants de notre volonté, comme, de façon non limitative, une défaillance de matériel informatique ou de transmission des données électroniques, une brèche de sécurité, une grève, une catastrophe naturelle, des troubles civils, un acte terroriste ou la guerre, devaient frapper gravement nos fournisseurs ou autrement affecter la capacité d'offrir les services associés au Programme, le Programme pourrait être suspendu ou abandonné.

### Modifications :

48. Nous nous réservons le droit exclusif de prendre chacune des mesures suivantes sans aucun préavis : (i) modifier n'importe quelle modalité du Programme; (ii) modifier les tarifs ou les taux de conversion des Points à l'égard de toute récompense; (iii) annuler, modifier ou remplacer les articles pouvant être obtenus grâce au Programme. Aucune somme ni aucun crédit ne vous seront accordés à la suite d'aucune de ces modifications.

49. Nous nous réservons le droit de mettre fin en tout temps au Programme Club Rewards sur préavis de six (6) mois.

### Points

50. Les Points que vous accumulez ne vous appartiennent pas et ne peuvent être transférés à aucun autre Compte ni à aucune autre personne ou entité.

51. Les Points accumulés dans le Programme n'ont aucune valeur pécuniaire en dehors de l'application de l'article 33. Les Points peuvent uniquement être échangés contre les récompenses illustrées dans le Catalogue alors en vigueur et dans les brochures et autres documents que nous pouvons diffuser ultérieurement (sous réserve de toutes modalités supplémentaires éventuellement énoncées dans ces brochures ou documents) et ne peuvent pas être jumelés à d'autres offres de rabais ou à un coupon.

### Récompenses

52. Certains articles peuvent être à monter soi-même.

53. Le nombre de Points requis pour une récompense dont la valeur est libellée dans une monnaie autre que le dollar canadien peut varier en fonction de la fluctuation des taux de change.

54. Toutes les récompenses du Programme sont offertes sous réserve de leur disponibilité. Nous nous réservons le droit de cesser d'offrir des récompenses ou de les remplacer par des articles de valeur égale ou supérieure et sans aucun préavis dans l'un et l'autre cas. S'il n'existe aucune solution valable de remplacement, nous recrédirons à votre Compte les Points qui en ont été déduits au titre de la récompense indisponible. Les récompenses du Programme sont nulles et non avenues là où la loi les interdit.

55. Nous nous réservons le droit de refuser de traiter une demande de Prime personnalisée.

56. Nous avons fait notre possible pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans le Catalogue et dans toute correspondance qui est envoyée. Nous ne sommes pas responsables des erreurs d'impression ou autres, ni des omissions.

57. Toute récompense illustrée dans le Catalogue est présentée avec une valeur exprimée en Points, qui intègre toutes les taxes de vente provinciales applicables (TPS, TVH, TVQ) ainsi que tous les frais de port et de manutention pour le Canada. Nous ne sommes aucunement responsables des obligations fiscales personnelles ou d'entreprise pouvant découler de l'émission ou de l'échange de Points.

### Partenaires et fournisseurs du Programme

58. La totalité des services, marchandises et récompenses voyages sont fournis par des fournisseurs externes, qui sont seuls responsables des services et des marchandises fournis. En échangeant vos Points, vous nous déchargez, ainsi que nos sociétés mères et filiales et les sociétés du même groupe, de toute responsabilité liée à l'échange ou à l'utilisation de vos Points ou en découlant, ainsi qu'à l'égard de tout produit ou service ou de toute récompense contre lequel ou laquelle vous avez échangé vos Points.

59. Nous ne sommes aucunement affiliés avec les vendeurs ou fournisseurs participant au Programme et n'en commanditons aucun.

# Diners Club<sup>MD</sup> Club Rewards<sup>MD</sup>

## Conditions Générales



### 2020FR (07/11)

### BMO Groupe financier

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

<sup>MD</sup> Diners Club et Diners Club International avec le logo Diners Club sont des marques déposées de Diners Club International Ltée.